



## Achat voiture en allemagne

Par **laratz\_old**, le **03/09/2007** à **17:05**

nous avons acheté 1 voiture en Allemagne en 11/2006. un garage agréé français nous informe à ce jour d'un problème important au niveau de la boîte de vitesse qu la voiture ne devrait pas présenter au kilométrage indiqué au compteur.

quel recours avons-nous ?

est-ce que la garantie légale d'1 an imposé par l'état allemand s'applique également dans notre cas ?

Merci

Par **Jurigaby**, le **03/09/2007** à **17:19**

Bonjour.

Dans votre hiustoire, il convient d'appliquer le droit allemand et non le droit français.

Alors, sans doute qu'un juriste allemand serait beaucoup plus apte à vous renseigner que les petits juristes français qui sont sur ce forum.

Désolé et Bonne chance.

Par **laratz\_old**, le **03/09/2007** à **18:19**

Merci beaucoup !

cela m'aide déjà à savoir **où** me renseigner plus loin !

Par **dereautomobile**, le **13/01/2011** à **10:50**

DERE Automobile IMPORT-EXPORT livraison possible toute la France.

Grâce à notre proximité avec l'Allemagne DERE Automobile a développé l'importation de voiture d'occasion Allemande en France.

Notre spécialité: L'achat et la livraison de véhicule de qualité venant d'Allemagne à petit prix vous pouvez nous transmettre votre recherche personnalisée sur notre site, notre équipe fera le nécessaire pour vous satisfaire.

**POUR PLUS D'INFORMATION N'HESITEZ PAS A VISITER NOTRE SITE**

**WWW.DEREAUTOMOBILE.WEBSELF.NET** à bientôt ....